

Mysterium Fidei n° 81 – Les obligations familiales du Tiers-Ordre

Publié le 1 octobre 2015
Abbé François Fernandez-Faya
2 minutes

Octobre-novembre-décembre 2015

Mysterium Fidei n° 81 – Les obligations familiales du Tiers-Ordre, abbé François Fernandez

La règle du Tiers-Ordre prévoit des obligations personnelles et des obligations familiales. Les **obligations personnelles**, vous les connaissez : la messe quotidienne ou un quart d'heure d'oraison, les prières du matin et du soir qui sont celles de Prime et de Complies ou celles du « livre bleu », des jours de jeûne aux quatre-temps et à certaines vigiles qui vous sont signalées dans votre bulletin, une retraite tous les deux ans. Les dispenses de retraite ou de jeûne peuvent être accordées pour raison d'âge ou de santé. L'abstention de télévision n'admet pas de dispense. Pour les couples mariés dont l'un est membre du Tiers-Ordre et l'autre pas, il est demandé au membre tertiaire de ne pas prendre l'initiative d'allumer la télévision.

Le Tiers-Ordre donne un cadre à la vie chrétienne. L'abstention de télévision et le jeûne répondent au grand précepte de la pénitence chrétienne « *sans laquelle nous périrons tous* », comme l'enseigne Notre-Seigneur. Les appels de Notre Dame à **Lourdes** (*pénitence, pénitence*) et à **Fatima** dont nous célébrerons bientôt le **centième anniversaire** sont sans équivoque. A Fatima la Vierge recommande de faire pénitence pour les pécheurs.

Mais le Tiers-Ordre comporte aussi des **obligations familiales** pour ceux qui sont dans les liens du mariage :

observer, dans un esprit de soumission à Notre-Seigneur, les lois du mariage dans le but d'avoir une famille nombreuse. Renoncer absolument à toute action positive dans le but de ne pas avoir d'enfants. Faire de la maison familiale un sanctuaire consacré aux Cœurs de Jésus et de Marie où l'on récite au moins le soir la prière en famille et si possible le chapelet, où règne la vie liturgique par les dimanches et fêtes, où l'on rejette tout ce qui peut ternir l'âme des enfants : télévision, revues indécentes.

- Choisir des écoles vraiment éducatrices et traditionnelles et contribuer à leur fondation.
- Etre prudent dans le choix de loisirs et de lieux de vacances.

Voilà, chers tertiaires, quelques rappels de vos obligations familiales. « *Garde la règle et la règle te gardera* » répétait souvent st Vincent de Paul.

Que le Bon Dieu vous bénisse et vous accorde un saint trimestre.

Abbé François Fernandez-Faya †